

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 sont es 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

INSERCTIONS
LES INSERCTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. a
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M.M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 2 Mai 1872.

Versailles, 30 avril.

M. Thiers a fait encore hier une promenade en voiture du côté de Trianon.

Rien ne confirme jusqu'ici la nouvelle donnée par un télégramme du Times, qu'il serait question de renvoyer la discussion du projet de réorganisation de l'armée après le règlement de la question budgétaire.

Il est donc toujours à présumer que cette importante discussion viendra la semaine prochaine, à moins cependant que, contre toute vraisemblance, l'état de santé de M. Thiers ne lui permit pas de prendre part à la discussion.

On pense que le budget de 1873 sera présenté la semaine prochaine.

On s'attend pour aujourd'hui à une discussion assez laborieuse sur le projet de la commission, principalement sur l'article 3, qui confère à l'Assemblée la nomination des conseillers d'Etat. On parle d'un amendement par lequel il serait interdit de prendre les conseillers parmi les membres de l'Assemblée.

La commission de la loi électorale a repris activement ses travaux et l'on pense qu'elle nommera son rapporteur la semaine prochaine. La commission a terminé l'examen des cas d'indignité et a commencé à s'occuper des cas d'incapacité. Elle a déridé, entre autres choses, que non-seulement les interdits, mais aussi les individus pourvus de conseils judiciaires, ne pourraient pas figurer sur les listes électorales.

La commission avait déjà pris plusieurs décisions importantes, mais auxquelles on ne saurait encore attacher de caractère définitif. Elle a fixé l'âge requis pour être électeur, à 25 ans. Elle a adopté le scrutin de liste, sauf à limiter la circonscription électorale de façon que le nombre des candidats ne dépasse pas un certain chiffre. Quelques membres ont émis l'idée de fixer le minimum des candidats pour le scrutin de liste à 3 et le maximum à 6 ou 7. La condition de la durée de domicile n'a pas été définitivement arrêtée, mais il paraît certain qu'elle sera fixée au moins à un an.

Plusieurs commissaires ont soutenu l'idée de n'admettre à l'électorat que les individus inscrits sur les rôles d'une des quatre contributions, et bien que cette proposition n'ait pas été adoptée, les sentiments exprimés dans la commission font pressentir que le dernier mot n'a pas été dit sur ce point. Il est enfin sérieusement question de rendre le vote obligatoire, et de frapper d'une amende l'électeur qui, sans motifs valables, ne va pas voter, comme on frappe le juré qui, sans motifs valables, ne vient pas siéger.

La commission pour la convention postale avec l'Allemagne a entendu hier M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, auquel on a soumis quelques points à éclaircir. Demain la commission doit entendre la lecture du rapport définitif de M. de Fourton.

La commission pour les biens de la famille d'Orléans a rejeté hier l'amendement de M. Lenoël.

M. Andrieux, procureur de la République à Lyon, qui se trouvait ici depuis deux jours, est allé reprendre son poste.

Il n'est pas question de la démission du maire et des adjoints du Havre. On assure que ces honorables magistrats municipaux ont déclaré hier à M. Victor Lefranc, qu'en assistant au banquet donné en l'honneur de M. Gambetta, ils n'avaient nullement entendu prendre part à une manifestation pour la dissolution de l'Assemblée.

Le nommé Genton, condamné à mort le 22 janvier, pour l'assassinat de l'archevêque de Paris et d'autres otages, a été fusillé ce matin, à 6 heures, à Satory. Il est mort en criant : Vive la Commune ! Vive la Commune ! Au troisième cri de ce genre qu'il proférait, les balles lui ont coupé la voix dans la gorge. On ne lui avait pas bandé les yeux. Un très petit nombre de curieux assistaient à cette exécution.

Les journaux allemands parlent de l'annomination probable du cardinal Hobenloh au poste d'ambassadeur d'Allemagne près le Saint-Siège. On croit que le Pape y ferait opposition, la nomination d'un ambassadeur ecclésiastique auprès de lui semblant impliquer la méconnaissance de son titre de souverain temporel.

Revue des Journaux

Ordre.

Les tendances économiques de M. Thiers ne font l'objet d'aucun doute à l'étranger. Partout on critique une politique commerciale dont le but apparent est essentiellement fiscal, tandis qu'en réalité il est purement protectionniste.

Sous prétexte de créer au Trésor français des ressources importantes, on a dénoncé les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique. Mais il est prouvé aujourd'hui que la rupture des conventions de 1860 ne peut avoir de résultats immédiats; de plus, l'examen des statistiques commerciales montre que, en ce qui concerne l'Angleterre, le relèvement de nos tarifs n'aurait pas des avantages proportionnés aux sommes que représente le trafic entre les deux pays.

En 1870, les Anglais ont payé à la France, d'après les chiffres cités par la *Saturday Review*, pour ses produits importés: 925,000,000 de fr., tandis que l'importation des marchandises anglaises en France n'a été que de 275 millions.

Si les Anglais prennent facilement leur parti de la dénonciation du traité de commerce, c'est qu'il leur sera très-aisé d'éviter ses conséquences, en faisant entrer leurs produits par la frontière allemande; cependant ils n'en sont pas moins très-froissés en tant que partisans de la liberté commerciale. Tous les organes de l'opinion en Angleterre regrettent de voir la France s'engager dans des pratiques rétrogrades à la suite de M. Thiers.

Ils s'étonnent de voir une nation d'une intelligence aussi vive, s'attarder sur une route, où ses intérêts, convenablement compris, devaient la pousser rapidement; ils ne comprennent pas comment, dans son ignorance, la République qui proclame toutes les libertés, commence par retirer à la France la liberté commerciale dont l'avait dotée l'Empire autoritaire.

De la part de la Belgique, les réclamations sont plus amères. La polémique des journaux belges se ressent de l'irritation publique. Nous ne sommes point pressés, dit le *Courrier de Bruxelles*, de voler dans les bras d'un voisin qui ne demande au fond, qu'à nous fermer la porte et à nous vendre ses vins sans nous acheter rien en échange, si ce n'est ce dont il a besoin pour fabriquer en concurrence avec nous au meilleur marché possible.

Le *Journal d'Anvers* n'hésite pas, tout en se déclarant libre-échangiste, à recommander le relèvement des droits sur les vins, les soieries et les eaux-de-vie de Cognac. La *Patrie*, de Bruges, proteste également, et le *Précurseur d'Anvers* laisse entrevoir la possibilité pour la Belgique de se rapprocher, commercialement, d'autres voisins non moins riches que la France, les Pays-Bas, et surtout l'Allemagne. Enfin, le *Journal de Gand*, l'*Echo du Parlement* blâment vivement la politique commerciale de M. Thiers, et le *Commerce* fait remarquer que le gouvernement français semble prendre à tâche de s'aliéner les sympathies des autres nations.

Français.

On a remarqué, il y a quelques jours, dans le *Times*, un article où les appréciations les plus favorables sur l'état actuel et l'avenir de la France se joignaient aux éloges les plus vifs à l'adresse de M. Thiers. — Le *Times* a consacré un nouvel article, non moins important que le premier, à l'examen de la situation financière de notre pays, et il persiste dans ses mêmes impressions favorables: « M. Thiers, dit-il, a été à la hauteur des circonstances... » Il lui suffit maintenant d'assurer deux choses, la paix et le crédit: le crédit lui-même sera une conséquence toute naturelle de la paix. A ces conditions, la tâche imposée à la France peut être remplie, et les plaies de la guerre cicatrisées. Les désastres qui paraissent écrasants se trouvent être supportables. Ils peuvent être appréciés en chiffres, et par conséquent ils sont réparables. On les a déjà réparés en partie et avec tant de succès que nous inclinons peut-être à traiter trop légèrement ce qui reste à faire; mais la France a donné des preuves de sa merveilleuse élasticité, et si elle a pu donner ces preuves, elle en est redevable à M. Thiers. » Quoique les difficultés de la situation actuelle soient certainement plus grandes que ne le croit le *Times* et qu'il oublie trop ce qui est dû à l'Assemblée dans ce travail de restauration, on ne peut qu'éprouver une légitime satisfaction en voyant que le plus important des journaux étrangers conserve une si bonne opinion de notre pays.

Si des prêtres ont été assassinés pendant la Commune, savez-vous à qui la faute? C'est aux prêtres eux-mêmes. — Et pourquoi? — Parce qu'ils ont « tenu école et fait propagande d'athéisme. » — Et comment? — Par l'outrecuidance du ton, la violence des procédés, l'hostilité affichée vis-à-vis de tous les hommes éminents qui représentent le plus glorieux épanouissement, depuis Molière (?) jusqu'à Béranger (sic). C'est ainsi qu'ils ont poussé vers l'athéisme « les esprits jeunes et ardents » — cette périphrase est là pour désigner MM. Rigaud, Ferré, Delescluze, Verwersch et autres — « qui ne veulent pas reconnaître que ce formalisme desséchant soit une religion. »

C'est M. Guéroult, directeur de l'*Opinion nationale*, qui parle ainsi pour prouver qu'on aurait bien raison de soumettre les décrets du Concile et les mandements de Mgr Guibert au conseil d'Etat.

Nos évêques doivent être reconnaissants envers M. Guéroult. Un simple non placé de M. Hubbard pour avoir été complice des assassins de la Roquette, ce n'est pas sévère.

Il est vrai que les assassins eux-mêmes ne doivent pas être mécontents non plus de M. Guéroult; car nul encore, même à la barre des conseils de guerre, n'avait osé dire devant les cadavres de Mgr Darboy et M. Deguerry, que les coupables étaient les victimes et que les meurtriers étaient des « esprits jeunes et ardents » poussés vers l'athéisme par le langage et les doctrines de ceux qu'ils ont massacrés.

Voilà où conduit l'amour des articles organiques — disons plutôt la haine du christianisme, et dès lors tout se comprendra.

Gazette de France.

Les révolutions italienne et allemande sont, par la force des choses, absolument solidaires

l'une de l'autre. Les hommes d'Etat de Berlin et du Quirinal, plus clairvoyants que beaucoup de Français, comprennent très-bien que la France peut être agitée quelque temps par les révolutionnaires, mais qu'elle est conservatrice, c'est-à-dire catholique jusqu'au fond des entrailles; ils prévoient que tôt ou tard notre pays reviendra en quelque sorte naturellement aux seuls principes qui, en assurant sa prospérité au-dedans, puissent lui rendre son influence et sa grandeur au dehors. C'est en vue de cette éventualité qu'ils cherchent dès maintenant à combiner une action commune; il s'agit, on le voit, de nous mettre pour toujours dans l'impuissance de nuire soit à l'Italie, soit à l'Allemagne, en d'autres termes de nous réduire à l'état de puissance de second ou de troisième ordre.

Il nous importe beaucoup de ne jamais perdre de vue ces calculs de nos ennemis. Rien ne saurait mieux nous éclairer sur la ligne que nous avons à suivre.

France.

La gauche républicaine a cru devoir, dans une note adressée aux journaux, déclarer inexact, d'une façon générale, le compte rendu d'une de ses séances, dans laquelle chacun de ses membres avait exposé la situation politique de son département. Il est regrettable que ce démenti n'ait rien spécifié ni précisé; quelques-unes des appréciations, placées dans la bouche des députés par le compte rendu, étaient d'une nature telle qu'elles eussent demandé à être expressément et formellement désavouées.

Est-il vrai, par exemple, que M. Laget, député du Gard, ait signalé les gendarmes « parmi les agents administratifs qui, dans ce département, ne dissimulent point leur hostilité pour la République? »

Est-il vrai que M. Cherpin, député de la Loire, ait dénoncé la gendarmerie comme « bonapartiste? »

Est-il vrai que M. Magnin, l'ancien ministre du commerce, député de Dijon, ait déclaré que « dans la Côte-d'Or, la situation était excellente, malgré l'hostilité de la gendarmerie? »

Le compte rendu, publié par des journaux favorables à la gauche républicaine, le dit d'une façon catégorique, et rien dans la note communiquée par cette fraction de la Chambre ne le dément directement.

Il est cependant impossible que MM. Laget, Cherpin et Magnin ne sentent pas la gravité d'une pareille dénonciation. La gendarmerie n'a jamais fait de politique; elle est la gardienne inébranlable et incorruptible de l'ordre public dans tous les temps et sous tous les régimes; la France sait ce qu'elle doit à son dévouement héroïque pendant la guerre de la Commune.

Courrier de France.

Il est impossible en ce moment de savoir à quoi s'en tenir sur les visées et les prétentions du parti radical. Tantôt il feint de s'effacer derrière le gouvernement, comme si le gouvernement n'était pas l'émanation de l'Assemblée; tantôt il déclare la guerre au gouvernement en accusant de trahison les ministres les plus républicains. Tantôt il se vante de sa sagesse, de « son esprit de sacrifice; » tantôt il fait tous ses efforts pour troubler le pays, pour susciter une nouvelle crise, pour déconsidérer tous les pouvoirs légaux. M. Gambetta attaque l'Assemblée dans les banquets et la fait attaquer par ses journaux, mais il y siège et il s'y tait, aussi muet, aussi discret,

aussi prudent à Versailles qu'à Saint-Sébastien. Prétend-il passer à la fois pour le plus fougueux des tribuns et pour le plus modéré des hommes d'Etat ?

Toutes ces attaques contre l'Assemblée sont, après tout, faciles à retourner contre ceux qui s'y livrent. Vous dites que l'Assemblée a peur : malheur à qui n'a pas peur, quand une partie du territoire national est encore occupée ! Vous l'accusez d'être trop peu libérale : n'avez-vous pas combattu et calomnié ses actes les plus libéraux ? Vous contestez son mandat : où est le vôtre ? Vous la représentez comme un obstacle aux réformes les plus pressantes, mais le véritable obstacle c'est vous. C'est vous qui retardez l'établissement définitif de la République et qui empêchez par vos menaces la grande masse conservatrice de s'y rallier aussi vite qu'elle le ferait si vous aviez le patriotisme de vous taire. Vous reprochez à M. Victor Lefranc d'abandonner au pouvoir les idées qui l'y ont porté ; que faisiez-vous de vos principes quand vous étiez dictateurs ?

Qu'êtes-vous donc en somme ? Des républicains ? Ce titre vous déplaît, quand il n'est pas accompagné de quelque épithète mystérieuse ou menaçante. Des libéraux ? Vous n'arrivez au pouvoir que pour supprimer toute liberté. Des défenseurs de la souveraineté nationale ? Vous la confisquez à votre profit. Des socialistes ? Vous niez qu'il y ait une question sociale. Des patriotes ? Vous troublez le pays devant l'ennemi.

Vous n'êtes donc que des ambitieux.

Gazette de France.

L'attitude prise par M. de Bismark en face des catholiques est, dans notre pays, l'objet de toutes les suppositions.

M. de Bismark ne saurait être considéré comme obéissant à des préoccupations théologiques et confessionnelles. Il est avant tout un politique ; il n'obéit qu'à des considérations tirées de l'ordre politique.

L'œuvre de l'unité germanique n'est ni achevée, ni assurée ; une partie de l'Allemagne est encore en dehors du nouvel empire allemand ; sans admettre les projets plus ou moins authentiques attribués à M. de Bismark sur la Suisse, la Hollande et les provinces baltiques, il est certain du moins que les unitaires allemands comptent voir, dans un avenir plus ou moins éloigné, les provinces autrichiennes faire retour à ce qu'ils appellent la grande patrie germanique. Mais, d'autre part, les éventualités peuvent tourner contre l'unité allemande ; d'ailleurs, l'œuvre serait-elle achevée, pendant longtemps encore elle courrait des risques. Un gouvernement conservateur qui parviendrait à s'établir en France, pourrait trouver des alliés, enlever au gouvernement impérial quelques-uns de ces points d'appui et provoquer une réaction contre l'idée de concentration césarienne d'où est sortie l'unité allemande.

M. de Bismark est un homme d'Etat trop clairvoyant pour se faire illusion sur les dangers qui menacent son œuvre. Il sait très-bien, par exemple, que la ruine de l'unité italienne serait un coup funeste porté à l'unité allemande ; la révolution italienne si follement déchainée par la France, a été le point de départ de l'unité allemande ; il s'est produit un déplacement de l'équilibre européen, sans lequel la conquête de l'Allemagne par la Prusse n'aurait jamais été possible. Dans l'état actuel des choses, il est clair que l'alliance italienne doit être soigneusement cultivée par l'Allemagne.

Ce n'est pas sans difficulté toutefois qu'il peut suivre une semblable politique ; l'alliance de la révolution italienne est pour lui la cause des embarras les plus sérieux à l'intérieur. Les catholiques d'Allemagne ne peuvent évidemment prêter leur concours à des combinaisons dont le résultat immédiat est de sanctionner l'usurpation des Etats de l'Eglise. A l'heure présente, les catholiques ne sont qu'une minorité : 14,564,000 contre 24,921,000 protestants. Mais les annexions futures, qui sont dans la logique indiscutable de l'unité allemande, auraient pour résultat infaillible de déplacer au sein du Reichstag l'équilibre actuel des partis religieux. L'accession des provinces allemandes de l'Autriche porterait le nombre des catholiques au chiffre de 27,427,474.

Dès lors le gouvernement impérial se trouverait en face soit d'une majorité catholique, soit d'une minorité considérable, ayant un programme arrêté, qui en appuyant dans l'occasion les diverses oppositions politiques pourrait faire échec aux plans du ministère. C'est contre cette éventualité que M. de Bismark cherche en ce moment même à se prémunir. Il a essayé d'abord de diviser les catholiques en favorisant de tout son pouvoir la tentative de schisme des

Vieux-Catholiques ; aujourd'hui qu'il ne peut se faire aucune illusion sur l'avortement fatal de ce schisme, il s'efforce de ruiner l'influence du clergé en lui enlevant tous les moyens d'action dont il dispose et en subordonnant d'une manière étroite l'Eglise à l'Etat. Le chancelier se flatte d'arriver par cette voie à briser les forces des catholiques et à neutraliser par avance l'opposition qu'ils pourraient faire dans l'avenir à ses plans et à sa politique.

Le nouvel empire d'Allemagne est loin d'être aussi solidement fondé que les apparences le font croire ; il porte en lui des germes de décomposition qui, dans les temps où nous vivons, se développent rapidement. Soyons patients, sachons attendre l'heure, mais ne désertons pas nos devoirs. Soyons Français, catholiques et conservateurs ; notre avenir en dépend. Que le pays rompe résolument avec les utopies révolutionnaires qui ne profitent qu'à nos ennemis, qu'il se rattache aux principes qui ont fait sa grandeur et sa gloire dans les siècles passés, tout ce qui se préoccupe de la justice et du droit en Europe se tournera bientôt vers nous, les alliances s'offriront d'elles-mêmes, et, suivant une parole auguste, nous pourrions travailler avec chance de succès à refaire la fortune de la France.

INFORMATIONS

On lit dans le Journal officiel :

Quelques journaux ont annoncé que des Français se disposeraient à aller prendre part à la lutte en ce moment engagée en Espagne. Bien que rien n'ait confirmé ces allégations, le gouvernement croit devoir avertir qu'il ne pourrait, sans manquer aux obligations de bon voisinage envers une nation amie et sans s'exposer à des représailles, permettre cette immixtion des Français dans les troubles qui agitent un pays voisin.

Il rappelle en outre, que tout Français qui, sans autorisation, prend du service militaire chez l'étranger, perd, aux termes de l'article 21 du Code civil, la qualité de Français, sans préjudice des peines dont l'article 84 du Code pénal frappe les actes hostiles commis contre une nation alliée.

Voici le texte de la proclamation de don Carlos à l'armée et à la marine :

Soldats et marins !

Depuis longues années vous n'avez pas entendu la voix d'un roi légitime qui ait tiré l'épée pour vous conduire dans le sentier de l'honneur et de la gloire. C'est là la raison de la triste situation dans laquelle vous vous trouvez depuis si longtemps.

Soldats et marins ! Dès ce jour commence pour les armées de terre et de mer une ère nouvelle. Vos généreux efforts contribueront à faire lever la tête et à sortir de sa prostration la nation espagnole, si grande dans les âges passés, si méprisée aujourd'hui par les siens et les étrangers.

Dans cette digne entreprise, moi, votre souverain, je serai aussi votre général, votre ami, votre camarade : c'est parmi vous que je veux vivre ; je veux partager vos nobles fatigues.

Lorsque le roi est le premier soldat, ses camarades doivent, par devoir être vaillants et chevaliers. Ecoutez la voix de votre général : c'est la voix de la loi militaire, de la discipline et de l'honneur. Voilà votre premier devoir.

Soldats et marins, suivez-moi. Nous ne trouverons pas d'ennemis ; si nous en trouvons, suivez-moi encore, car je vous mènerai à la victoire : elle ne peut pas être douteuse. C'est sur le champ de bataille que, de tout temps, on a conquis les plus beaux lauriers de la noblesse.

Notre cause est juste. Dieu, toujours invoqué par les bons, sera avec nous.

Soldats et marins, entourez votre roi et votre général.

CARLOS.

L'information qui se poursuit en ce moment à Lyon contre les individus arrêtés sous l'inculpation de sociétés secrètes révèle de curieux incidents.

On a découvert que certaines maisons de commerce avaient versé, entre les mains des sociétaires du club de la rue Grôlée, des sommes s'élevant jusqu'à 5 ou 6,000 francs. C'était le prix du leur rachat en cas de révolution !

On a trouvé chez l'un des accusés une correspondance avec un sous-officier de l'armée. Le ministre de la guerre a été avisé du fait.

Quant au voyage à Versailles de M. Andrieux, procureur de la République à Lyon, il a été mal envisagé. C'est lui qui a demandé au ministre de la justice une audience qui lui a été accordée ; mais il n'a pas été appelé.

On assure, d'autre part, que ce magistrat avait, depuis M. Valentin, des ménagements pour les membres du club Grôlée.

(Ordre).

Sous ce titre : la Reine et l'Empereur, nous lisons dans le Figaro de Londres :

L'empereur Napoléon ne saurait se plaindre de la réception qui lui est faite en Angleterre. Lorsqu'il vint nous faire visite à l'apogée de son pouvoir ; quand un couplet fut ajouté en son honneur à l'hymne national ; quand les ouvriers criaient dans les rues de Londres : « Vive l'Empereur ! » et quand l'élite du pays, réunie à l'Opéra, se tenait debout pendant qu'on chantait :

« Que le Seigneur daigne bénir l'Empereur et la Reine. Puisse-t-il faire que nous voyons enlacées dans une paix glorieuse la France et l'Angleterre : God save the Queen ! »

On ne le traitait pas avec un plus profond respect, avec une déférence plus cordiale qu'on ne le fait aujourd'hui.

L'Empereur ne se montre pas souvent en public ; mais quand cela lui arrive, on s'arrange de façon à lui prouver qu'on se rappelle sa grandeur et glorieuse carrière, son inaltérable amitié pour l'Angleterre.

Les ouvriers, la noblesse et la gentry saisisent toutes les occasions d'acclamer l'Empereur.

Eruption du Vésuve.

Les journaux de Naples sont pleins de détails émouvants sur les terribles désastres causés par le Vésuve. Nous résumons les nouvelles les plus importantes qu'ils contiennent.

Le 26, l'éruption était grandiose, terrible, merveilleuse à voir. Le 27 elle était en décroissance. Bon nombre d'étrangers, de Napolitains et d'habitans des villes voisines gravissaient la montagne par la route de Resina, pour contempler le spectacle de plus près.

Tout à coup des rugissemens formidables retentissent et ébranlent le sol. Un gouffre s'ouvre sur les flancs de la montagne du côté de San-Jorio, San-Sebastiano et Somma, et de cette bouche énormes élançait, avec une violence extraordinaire, une colonne de feu et de fumée qui couvrait, jusqu'à une grande distance, toutes les terres environnantes.

Un grand nombre de personnes sont dévorées par la matière incandescente ; d'autres sont blessées. D'après des informations dignes de foi, aujourd'hui, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, le nombre des victimes s'élevait à environ deux cents !

On s'empresse aussitôt d'organiser des secours ; des médecins et des ambulances sont envoyées sur le lieu du sinistre.

Mais de nouveaux bruits sourds et formidables se font entendre ; ce sont de nouvelles ouvertures qui se produisent. La lave coule à pleins bords ; elle menace Torre del Greco d'un côté ; San Jorio, Somma Visuviane, San Sebastiano, de l'autre.

Toutes les populations semées le long de la ligne de Portici et celle des autres villages que nous venons de nommer émigrent en masse ; le tremblement de leurs maisons leur annonce l'approche de l'ennemi mystérieux qui les menace. D'innombrables véhicules arrivent à Naples chargés de meubles et amenant les familles qui fuient devant le fléau.

Dans la ville, le spectacle a un autre caractère. Sur tous les points élevés, sur chaque place, devant la municipalité, une foule immense regarde cette bande de fumée noire qui ressemble à un serpent gigantesque, courbé en arc et dont la queue retombe vers Torre del Greco, tandis que la tête domine le versant des autres localités plus haut nommées.

A l'angle de Maddaloni à Toledo, la foule attend les blessés qui arrivent peu à peu et sont transportés à l'hôpital des Pèlerins. A une heure, il en était arrivé une dizaine ; l'un d'eux a déjà succombé, les autres sont en danger de mort. Nous avons remarqué parmi eux une jeune anglaise.

Ce matin, à Portici, on a été profondément ému par la vue d'une jeune Anglaise couverte de brûlures et toute en sang. La pauvre enfant

poussait des cris déchirants et ne pouvant supporter la douleur, voulait se jeter à bas de la voiture ; deux carabiniers qui étaient à ses côtés dans la voiture, ont eu beaucoup de peine à la retenir.

A quatre heures et demie, on nous annonce qu'une nouvelle gouffre s'est ouvert près du cimetière de Portici.

Le sénateur Florelli avait déjà ordonné aux employés d'Herculanum et de Pompei de quitter ces localités. Ils sont, en effet, arrivés en ville. Ils ont été logés dans le couvent de Santa-Teresa.

A 5 heures du soir, la questure requiert les omnibus et les envoie sur le lieu du désastre.

On dit que la lave est arrivée près du village de St-Sebastiano. Onze autres blessés et un mort sont arrivés.

La terreur est peinte sur le visage des fugitifs.

Un grand nombre d'hommes du peuple allument des lampes devant saint Janvier, espérant d'arrêter ainsi la lave.

Deux hommes du peuple sont arrivés à l'hôpital de Loceto. Ils ont le corps dénudé de son épiderme. Leurs doigts ont perdu les ongles. Ils semblent sortir de l'eau bouillante. L'un d'eux est mourant.

Les trains et les nombreuses voitures qui arrivent des lieux du désastre présentent un spectacle déchirant.

Des hommes, des femmes, des enfants fuient emportant à peine les objets de première nécessité.

L'administration des chemins de fer transporte tout le monde gratuitement. Les trains se succèdent à des intervalles très rapprochés.

S. M. le roi, à la nouvelle du désastre, a envoyé sur les lieux ses aides de camp avec des fonds, pour distribuer des secours aux plus nécessiteux.

L'amirauté a fait partir ce matin, deux vapeurs pour recueillir les fugitifs et leurs effets.

Un grand nombre de charrettes avec des civières pour les blessés sont aussi parties.

La chute de scories incandescentes s'est étendue jusqu'à Scalfetti et Palermo.

Dans la première de ces deux villes, la garnison a noyé les poudres pour éviter une explosion.

On dit qu'à certains endroits la lave avait seize pieds de profondeur.

On télégraphie de Rome, 28, 6 h. 45 m. après-midi.

Les nouvelles du Vésuve sont meilleures. Il y a un pouce de cendres dans les rues de Naples.

On pense que ceci indique la fin de l'éruption.

On a exagéré le nombre des morts, et tous les étrangers qui manquaient ont reparu. L'esprit public est inquiet, mais le plus grand calme règne à Naples.

M. Lanza est retourné à Rome. Le professeur Palmieri et l'Observatoire sont en sûreté.

LE MEURTRE DE KERDEL.

Le Droit reçoit de Châteaulin, les renseignements suivants sur ce crime :

L'horrible drame qui vient d'ensanglanter le manoir des Kermel, continue à impressionner vivement la curiosité publique. De nouveaux détails parviennent à notre connaissance et confirment en tous points nos premiers renseignements.

La justice étant saisie de l'affaire, on comprend notre réserve de ne rien affirmer ; nous nous bornons à publier, parmi les différents bruits mis en circulation, ceux qui, par leur source rigoureusement contrôlée, nous semblent les plus dignes de foi.

M. Ernest de Kermel était tranquillement à lire dans sa chambre, lorsqu'il fut surpris et tué par son frère, qui le cherchait par toute la maison, un revolver à la main.

Le frère meurtrier est âgé de trente-quatre ans ; sa victime n'en comptait que vingt-quatre. Elle fut atteinte non par deux balles, ainsi qu'on l'a dit, mais bien de trois balles à la tête. Au premier coup, tiré à bout portant dans l'oreille, le malheureux jeune homme roula par terre. C'est là que le meurtrier l'acheva de deux autres coups de revolver.

Après la perpétration de son crime, l'aîné des MM. de Kermel descendit seller lui-même son cheval et fit au galop les six lieues qui séparent Leuhan de Châteaulin, en s'arrêtant à Châteauneuf pour informer du crime le juge

de paix, à qui il ne resta pas le temps d'une interrogation quelconque.

Depuis son arrestation, il est détenu, sous le régime du secret le plus sévère, à la prison de Châteaulin, où l'instruction se poursuit contre lui.

L'un des premiers actes de cette instruction a été de faire conduire le meurtrier sur le théâtre de l'événement. M^{me} de Kermel y avait passé la nuit du 14 au 15, veillant près du cadavre de son jeune fils.

Une mère désespérée, un frère mort, un frère prévenu de fraticide. Quel terrible rapprochement entre les membres d'une famille qui, la veille encore, avait toutes les apparences de l'union et du bonheur ! Et comme on frémit de penser à ce que peut renfermer de douleurs l'âme d'une mère ainsi frappée à la fois dans ses deux enfants.

Le parquet a requis l'autopsie de la tête de la victime. Deux balles en ont été extraites ; la troisième a été retrouvée dans la chambre du crime, elle était attachée à un lambeau de chair sanglante. Elles servent de pièces de conviction à la justice, ainsi que le revolver qui a été envoyé à Quimper pour être soumis à l'examen d'un armurier.

Quant au mobile du crime, il est des plus controversés.

L'instruction se poursuit.

Chronique locale et méridionale.

L'adoption de la proposition de M. de Lambertie pour l'adjudication des bureaux de tabacs est considérée comme probable. Cette mesure n'aurait pas d'effet rétroactif.

La demande qui a été adressée récemment à tous les titulaires des bureaux existants, de faire connaître leurs titres à cette faveur, a été motivée uniquement par l'incendie des papiers du ministère des finances par la Commune.

M. le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire dans laquelle il leur est demandé de faire connaître dans tous ses détails le compte général de tous les frais qui incombent aux trésoriers généraux et aux receveurs particuliers, tant pour l'administration normale de leur caisse que pour les opérations extraordinaires et temporaires des emprunts, émissions, etc.

Cette mesure indiquerait un projet de révision dans les remises accordées à ces auxiliaires du ministère des finances.

Un projet de loi va être soumis à l'Assemblée dans l'intérêt de la conservation de la vie des enfants en nourrice. La première clause du projet dispose que la profession de nourrice devra recevoir par la publicité une sanction légale. Une autorisation spéciale du juge de paix délivrée sur l'attestation d'un médecin et d'un membre du clergé, sera nécessaire pour se charger moyennant salaire d'un ou deux enfants au-dessus d'un an. Les bureaux de nourrice seraient sévèrement interdits.

On prête au ministère de la guerre l'intention de compléter les cadres de l'artillerie par un choix d'officiers pris dans les autres armes et qui seraient agréés à la suite d'un concours.

Nous lisons dans l'Union :

Nous avons déjà signalé les décisions brutales de certains conseils généraux du Midi dont la majorité est républicaine; cette majorité à la prétention d'invalider toute élection qui lui déplait : elle rejette du conseil tout ce qui n'est pas à son image. Voilà le conseil général des Bouches-du-Rhône qui vient d'annuler pour la seconde fois l'élection d'un des hommes les plus honorables, M. Bertin, choisi à deux reprises par le canton de Salon. Dix-huit voix radicales dans le conseil général contre six voix de conservateurs ont raison du scrutin d'un canton. La majorité républicaine, fort peu soucieuse de la liberté électorale, monte la garde autour du conseil, et dit à tout élu non républicain : On ne passe pas !

Le 3 mai prochain, l'on célébrera dans toutes les églises de France le 50^e anniversaire

saire de la fondation de la Propagation de la Foi.

Le Courrier de Bayonne, annonce le départ pour la frontière de deux batteries d'artillerie et d'un détachement de chasseurs.

Des troupes sont parties également de Toulouse.

Le Journal de Bordeaux annonce, que c'est le lundi, 6 mai, que viendra l'opposition formée par M. Jonqua au jugement qui l'a condamné par défaut à six mois d'emprisonnement.

La Banque de France prend à l'escompte, depuis le 1^{er} mai, les effets de commerce sur Versailles.

Plusieurs journaux annoncent qu'il circule de faux billets de Banque de France de vingt-cinq francs, reconnaissables surtout à ce que les mots : Le caissier principal, sont reproduits grossièrement ainsi : Le caissir principla.

L'administration de l'Exposition universelle de Lyon, nous informe que l'ouverture de l'Exposition n'aura lieu que le 15 mai.

Il y a deux mois, Blanqui était condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Un pourvoi fut formé contre ce jugement que cassa pour simple vice de forme, une décision du 1^{er} conseil de révision. Cette affaire est revenue devant le 6^e conseil de guerre, qui a rendu un jugement qui déclare Blanqui coupable, à l'unanimité, sur le chef d'attentat, et non coupable, à la minorité de faveur, sur le chef de séquestration des membres du gouvernement de la défense nationale.

En conséquence, Blanqui est condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Les commerçants qui désireraient faire timbrer à l'avance des formules pour connaissances, peuvent les présenter, dès à présent, au bureau du timbre du chef-lieu de leur département, d'où ils les feront retirer dans le délai qui aura été fixé par le receveur.

Le commerce pourra, sous peu de jours, s'approvisionner, dans les bureaux de l'enregistrement, des timbres mobiles à 50 c. et à 1 fr. en principal, créés pour l'exécution des articles 4 et 5 de la loi du 30 mars. Des timbres à 2 f. seront ultérieurement mis à sa disposition.

Nous lisons dans le Courrier du Gard :

On vient d'arrêter, à Nîmes, sur des avis venus de Marseille, un des auteurs de l'insurrection marseillaise du 4 avril. M. Boissières, qui avait été condamné par contumace à la déportation, par un conseil de guerre. M. Boissières avait fait partie de la commission présidée par Gaston Crémieux. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire des Bouches-du-Rhône.

Nous lisons dans la Gazette de Paris :

On parle de nouveau de réunir l'administration des postes à celle des télégraphes. La direction de cette nouvelle administration serait confiée à M. Ferry, actuellement préfet de la Haute-Garonne, si M. Rampont se retirait. Mais M. Rampont ne songe nullement à donner sa démission, et on songe encore moins en haut lieu à la lui demander.

Bulletin Agricole

On nous écrit de Bordeaux, 28 avril :

Sur la généralité des marchés des départements, les cours des céréales ont été cette semaine très fermement tenus ; il y a eu faveur de 50 c. à 1 fr. sur les places du Nord et de l'Ouest.

Jusqu'à présent, la culture paraît assez satisfait de l'apparence des récoltes en terre. Si rien de fâcheux ne survient, on doit compter sur une bonne récolte.

Presque sur tous les marchés étrangers, les prix varient peu ; on constate depuis quelques

jours un peu plus d'activité dans les transactions.

Blés. — Depuis nos derniers avis, on remarque chez les détenteurs beaucoup de réserve à offrir leurs blés ; à part quelques lots isolés, rien d'important n'est offert. Les meuniers qui veulent acheter sont obligés de payer les plus haut prix cotés ci-bas. Cette semaine, il s'est vendu 4 à 5,000 hect. de blés de diverses qualités et provenances, le tout en disponible.

Le stock de notre ville a passablement diminué ; nous n'avons eu aucun arrivage qui mérite d'être signalé. Si cela continue, il est certain que nos greniers seront vite épuisés.

Cours cotés comme suit : 26-50 les premières qualités, 25 fr. les deuxièmes qualités. Le tout les 80 kilog.

Dernières nouvelles

Paris, 1^{er} mai, 44 h. 53 matin.

La situation du Vésuve est meilleure ; les projectiles montent seulement à cinq cents mètres ; l'éruption touche à sa fin.

On lit dans el Combate (républicain).

« A Santiago (Gallice), on s'est soulevé.

» De la Catalogne, les nouvelles sont alarmantes.

» Toute l'Espagne est très-alarmée et disposée à en finir avec le fléau actuel.

» Le gouvernement a donné des ordres, ou va les donner immédiatement pour faire organiser vingt-quatre bataillons francs.

L'insurrection carliste prend une très-sérieuse gravité. Les alphonistes, sans y prendre part, sont loin de la contrecarrer et les républicains, sauf quelques exceptions, ne font pas cause commune avec le gouvernement. Privé de l'appui du clergé, de l'aristocratie et des populations rurales, le roi Amédée est obligé de s'appuyer surtout sur les hommes qui ont fait la révolution de septembre.

Les dispositions de l'armée ne sont pas parfaitement sûres et le maréchal Serrano n'est pas sans inquiétude sur l'esprit des troupes dont il a le commandement en chef.

On dit que les troupes insurrectionnelles se seraient emparées de Bilbao, et qu'elles seraient maîtresses non pas de quatre, mais de huit provinces.

Quant à Don Carlos, on assure qu'il est sur la frontière en communication directe avec ses partisans, au-delà des Pyrénées.

On signale la disparition de soldats et d'officiers supérieurs de certains régiments.

L'anxiété est générale en Espagne, et tous les esprits sont dans l'attente de sanglantes éventualités.

Versailles, 1^{er} mai.

Le grand intérêt du jour est l'entrevue du comte d'Arnim, arrivé d'hier à Versailles, avec le président de la République. J'ignore ce qui s'est passé entre eux, mais je crois savoir que M. Thiers, s'entretenant avec quel'un, a constaté les instructions et les dispositions conciliantes de l'envoyé allemand. Au reste, l'importante négociation politique et financière qui va s'engager montrera mieux que toutes les paroles quelles sont les véritables intentions du cabinet de Berlin, et, s'il veut réellement être modéré, il aura l'occasion de le prouver en se contentant de garanties raisonnables pour le paiement de trois milliards et en faisant cesser au plus tôt l'occupation de notre territoire.

M. de Goulard a dit hier quelques mots à ce sujet dans la commission chargée d'examiner la proposition de MM. de Carayon-Latour et Philipoteaux, relative à certains moyens de hâter la libération du territoire. Les paroles du ministre ont produit une impression assez mélangée. Le soin qu'il a mis à déclarer que le Gouvernement entendait réserver sa liberté d'action et être fort discret dans des communications à cet égard, s'explique assez, du reste, par l'importance et le caractère délicat de la négociation.

M. Thiers a fait hier, dans l'après-midi, comme les jours précédents, une longue promenade en voiture. Bien que sa santé n'inspire pas la moindre inquiétude, on croit que les précautions qui lui sont recommandées par les médecins ne lui permettront pas de prendre part aux délibérations de l'Assemblée avant une quinzaine de jours. Il est donc peu probable que l'Assemblée commence avant ce délai la discussion du projet sur la réorganisation de l'armée.

Le budget de 1873 ne sera pas déposé aussitôt qu'on l'avait dit d'abord. Les personnes à même d'être le mieux informées assurent qu'il ne sera pas communiqué à l'Assemblée avant le 20 ou le 25 de ce mois.

Versailles, 1^{er} mai 5 h. soir.

Hier et aujourd'hui l'Assemblée examine les divers articles du projet de loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. Le seul article qui soulève une vive contradiction est celui que l'Assemblée discute en ce moment. C'est l'article 3, lequel réserve à l'Assemblée nationale la nomination des 28 conseillers d'Etat en service ordinaire. Le gouvernement avait demandé et demande encore que cette nomination lui appartienne; mais on lui répond que c'est là un précédent monarchique et qu'il est plus rationnel d'adopter le système de la loi organique de 1849.

A un point de vue général, il est impossible de ne pas reconnaître que la nomination des conseillers d'Etat devrait dépendre absolument du pouvoir exécutif, afin d'échapper à l'éventualité fâcheuse de deux pouvoirs luttant l'un contre l'autre, celui du ministère et celui du conseil d'Etat. Mais on entend dire que, dans les circonstances actuelles, le gouvernement de M. Thiers ne répondant pas tout-à-fait aux tendances de la majorité parlementaire, il est possible que cette majorité se décide à concéder à l'Assemblée le droit de nomination.

Au début de la séance, M. Girard, député de la Vendée, se prononce dans le sens de l'Assemblée, et demande qu'elle use de sa force pour le bien du pays.

M. Duvergier de Hauranne lui répond. Il dit qu'un conseil d'Etat nommé par l'Assemblée serait un bâton mis dans les roues du gouvernement.

M. de Kerdrel entreprend la défense de l'Assemblée dans un discours très-éloquent et très-spirituel. Il considère comme un grave danger la nomination par le gouvernement, qui ne pourrait faire les choix indépendants que l'Assemblée fera au sein de tous les partis.

M. Dufaure, ministre de la justice, combat M. de Kerdrel. Il déclare qu'il vient remplir une tâche ingrate et difficile. Le ministre fait une grande impression, en démontrant que, si l'Assemblée a nommé les conseillers d'Etat en 1849, elle n'a eu recours à ce système que par une légitime défiance contre le pouvoir présidentiel, émané comme elle du scrutin populaire, et qu'il était indispensable de ne pas trop fortifier. Il insiste ensuite sur ce fait, que l'Assemblée nommant le conseil d'Etat ne pourra pas exercer sa responsabilité si ce conseil dévie, tandis que, s'il est nommé par le pouvoir exécutif, ce pouvoir sera toujours responsable des actes du Conseil d'Etat, et pourra être renversé par l'Assemblée.

M. Batbie, rapporteur, refute au point de vue de la commission l'avis de M. Dufaure. Il conteste que le Conseil d'Etat puisse devenir un corps politique, le projet de la commission ne lui reconnaissant qu'un rôle purement administratif contrairement à la législation du premier empire et du second empire.

L'Assemblée votera probablement aujourd'hui sur cette importante question, qui divise les meilleurs esprits.

Dépêche Télégraphique

Paris, 2 mai, 12 h. 30 soir.

L'Assemblée nationale a décidé par 338 voix contre 316, qu'elle nommera elle-même le Conseil d'Etat.

Bourse de Paris.

Paris, 2 Mai 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 4/2 p. 5 p. and corresponding values 54,35 78,00 87,35

ANNONCES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité..... 3 65
soit 1 centime par jour.
De 12 jours à 3 mois..... 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois..... 5 1/2
soit 1 centime 1/2 par jour.
De 6 mois à un an..... 6 00

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisses des déposants et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O. *

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

N° 1322 — 27 Avril 1872

Texte : Revue politique de la semaine. — Les Prussiens à Belfort. — Courrier de Paris. — Le Forum romain. Le meurtre de miss Litters, nouvelle par M. M. de Raubar. — Les Théâtres. —

Exposition des tableaux et dessins d'Edouard Bertin, à l'école des Beaux-Arts. — Le Palais de l'Élysée. — Paris pittoresque : le commerce des fleurs. — Découverte d'un squelette de Troglodyte, près de Menton. — Revue du mois, par Bertall. — Revue littéraire. — Samuel Morse. Gravures : Belfort : Déserteurs prussiens demandant des vêtements à un paysan ; — Travaux de fortification exécutés par les Prussiens. — Promenade de familles prussiennes. — Rome : le prince et la princesse de Galles, accompagnés de M. Rosa, visitant les fouilles du temple de Castor et Pollux, au Forum. — Palais de l'Élysée : la Bibliothèque ; — La chambre à coucher des grands appartements ; — La salle de bain. — Les tombeaux de Ghebbel Selselly (Égypte) ; tableaux d'Edouard Bertin. — Menton : squelette de Troglodyte, trouvé dans les Grottes-Rouges. — Les Grottes-Rouges. — Revue du mois, par Bertall (16 sujets). Samuel Morse. — Echees. — Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. —

Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

La Bibliothèque de l'Armée française, publiée par ordre du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, comprend déjà 16 volumes, parmi lesquels on remarque les œuvres de César, Montluc, Turenne, Frédéric, Napoléon. — Librairie Hachette. — 2 fr. le volume.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

Hénies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paquier.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.....	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 28	12 47	5 56
Parnac.....	5 43	1 07	6 9
Luzech.....	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	6 25	2 1	6 49
Duravel.....	6 37	2 16	6 59
Fumel.....	6 58	2 42	7 19
Mousseront-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
LIBOS.	8h41	9h26	5h19
AGEN.	9 59	10 28	6 44
AGEN.	11 25	11 20	7 »
MONTAUBAN	1 33	12 43	9 3
MONTAUBAN	12 13	3 05	7 57
AGEN.	1 36	5 11	10 6
AGEN.	2 »	6 10	» »
LIBOS.	3 »	7 36	» »
LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

ÉTUDE de M^e Delbreil, licencié en droit avoué, à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

Avec admission des étrangers.

Adjudication fixée au 28 mai 1872.

Par jugement du tribunal de première instance de Cahors, en date du douze mars mil huit cent soixante-douze, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

Ce jugement a été rendu entre :
1^o Le sieur Jean-Baptiste Valet, ancien conducteur des ponts-et-chaussées, habitant et domicilié de la ville de Cahors, agissant en qualité de syndic de la faillite de feu Jean-Baptiste Mortefon, tonnelier à Mauroux, demandeur, ayant pour avoué M^e Scipion Delbreil, demeurant audit Cahors, rue du Parc, 12 ;
2^o Et le sieur Louis Mortefon, tailleur d'habits, habitant et domicilié de la commune de Mauroux, défendeur, ayant pour avoué M^e Henri Ducros, demeurant audit Cahors.

Biens à vendre.

1^o Une maison située au chef-lieu de la commune de Mauroux, portée sous le numéro 73 du plan cadastral de ladite commune, section F, série 5^e et pour un revenu net de vingt francs. Le sol de la maison et le patus joignant, sont portés audit plan sous les numéros 73 et 75 de la même section et ont une contenance environ de un are un centiare et un revenu net de soixante-cinq centimes ;

2^o Un jardin situé au même lieu porté sous le n^o 77 du même plan cadastral même section F d'une contenance environ d'un are et d'un revenu net de soixante centimes.

Ces deux immeubles sont situés audit lieu et commune de Mauroux, canton de Puy-l'Evêque arrondissement de Cahors, ils sont portés à la matrice cadastrale de ladite commune, moitié sur la tête de Jean-Baptiste Mortefon ; et moitié sur celle de Louis Mortefon.

La vente de ces immeubles sera faite devant M. Gailhard, juge, nommé commissaire à ces fins, et son audience au Palais de Justice de la ville de Cahors le vingt-huit mai courant à onze heures du matin.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de quinze cents francs en sus des charges.

Pour extrait certifié véritable. A Cahors le premier mai mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant : DELBREIL.
Enregistré à Cahors le mai mil huit cent soixante-douze, F^o Reçu un franc vingt centimes, décimes compris.
Signé : GIBBERT.

45 ANNÉES D'UN SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT
200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de **Moutarde Blanche de Didier**. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. **Vinel**, pharmacien à Cahors ; **Houillé**, épicier Place Basse, à Figeac.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET C^{ie}
Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
Savoir : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soies.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT
Brochure grand in-8^o de 112 pages..... 1 fr.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.
Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger.
DÉPOT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréat neuf et autres voitures ; Harnais neufs fins et ordinaires ; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.
S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.
Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et Cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes maternelles. — Médallions. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.